



Des femmes et des hommes
pour votre bien

Barème honoraires:

SASU AGENCE VICTOR HUGO – 20, avenue Victor Hugo 93320 Les PAVILLONS-sous-BOIS
Capital de 10.000 Euros – RCS de BOBIGNY – SIRET 809 913 148 00023
CARTE PROFESSIONNELLE TRANSACTION N°CPI 9301201600012617 délivrée par CCI: Paris IDF
GARANTIE FINANCIERE GALIAN N° 47561 W de 120.000 Euros – 89 rue La Boétie 75008 PARIS

Estimation (montant par bien) :	180,00 euros HT	215,28 euros TTC
Remboursée lors de la vente/location par l'agence		

VENTES : Les honoraires sont à la charge du vendeur , (taux de TVA en vigueur, 20 % incluse)

- Jusqu'a 100 000 €.....9.5 %
- De 100 000 à 200 000 €..... 9%
- De 200 000 à 300 000 €..... 8.5 %
- De 300 000 à 400 000 €.....8 %
- De 400 000 à 800 000 €.....7.5 %
- Plus de 800 000 €.....5 %

«En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial »

LOCATIONS (honoraires exigible pour le bailleur et le locataire) :

Recherche de locataire (<i>uniquement bailleur</i>)	250 euros HT	300,00 euros TTC
Etat des lieux (<i>sans intervention d'huissier</i>)	2 ,50 euros HT /m ² (par partie)	3,00 euros TTC/m ²
Honoraires réglés par la LOI ALUR	8 ,33 euros HT/m ² (par partie)	10,00 euros TTC/m ²
Sauf pour Aubervilliers, Bagnolet , Les Lilas, Montreuil, Neuilly-Plaisance, Pantin , Le Pré-St- Gervais, Le Raincy, St-Denis,St-Ouen, Villemomble		

REDACTION D'ACTE (honoraires à la charge de l'acquéreur) : (taux de TVA en vigueur de 20 % incluse)

Rédaction du compromis de vente	250 euros HT	300,00 euros TTC
Rédaction de la promesse de vente	333,33 euros HT	400,00 euros TTC

HONORAIRES SUR PRESTATIONS CONCERNANT LES TRANSACTION EN IMMOBILIER COMMERCIAL

VENTES de fonds de commerce, Droit au bail, Murs, Bureaux et Entrepôts (honoraires à la charge du mandant) :

Prix de vente :	Forfaits Honoraire HT	Forfaits Honoraire TTC
Inferieur ou égal à 50,000 euros	5,833,33 euros	7,000 euros
Entre 50,001 et 100,000 euros	6,666,67 euros	8,000 euros

Prix de vente supérieur à 100.000 euros	10 % HT	12% TTC
---	---------	---------

LOCATIONS (honoraires à la charge du mandant) :

Bail commercial (% de la 1 ^{er} période triennale)	10% HT	12 % TTC
Professionnel (% sur les 3 premiers années)	10% HT	12 % TTC
Bail précaire (% de la période)	10% HT	12 % TTC

Rédaction de baux commerciaux ou professionnels, hors mandat de location, incluant l'état des lieux d'entrée et de sortie sans l'intervention d'un huissier (à la charge du preneur) : 1.250€ HT ==> 1500€ TTC

« La délivrance d'une note est obligatoire »

BARÈME HONORAIRES APPLICABLE à COMPTER du 01 Janvier 2023